



Service Culture et Patrimoine

/DI

D SG N° 12.241

DECISION

**Concernant la signature de contrat
de cession de droits de représentation de spectacles**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer le contrat de cession de droits de représentation de spectacles suivants :

- avec l'association : **Joue le rue**

dont le siège social est situé à Le Taillis 17120 ARCES SUR GIRONDE, pour le concert « Les Mingos », au kiosque à Pontailac, le mercredi 11 juillet à 21h, pour un montant de 700 euros ttc ;

- avec l'association : **Jazz'Où**

dont le siège social est situé à la Maison des Associations et des Syndicats, 37 rue du Docteur Pujos, 17300 ROCHEFORT SUR MER, pour le concert « Rudy Bonnin Quartet », au kiosque à Pontailac, le mercredi 18 juillet à 21h, pour un montant de 1.900 euros TTC ;

- avec l'association : **Joue le rue**

dont le siège social est situé à Le Taillis 17120 ARCES SUR GIRONDE, pour le concert « les Zévadés de la Zic », au kiosque à Pontailac, le mercredi 1^{er} août à 21h, pour un montant de 900 euros TTC ;

- avec l'association : **Oléo Production**

dont le siège social est situé La Chevallerie, 85000 LA ROCHE SUR YON, pour le concert « Carl Schlosser Trio », au musée de Royan, le mercredi 8 août à 18h30, pour un montant de 1.000 euros TTC ;

- avec l'association : **Oléo Production**

dont le siège social est situé La Chevallerie, 85000 LA ROCHE SUR YON, pour le concert « Deptra Quartet », au kiosque de Pontailac, le mercredi 15 août à 20h30, pour un montant de 2.000 euros TTC ;

- avec : **Sabrina Rivière**

dont le siège social est situé 4 rue du Puits, le Petit Gaillard, 17250 TRIZAY, pour le concert « Duo Jazz », au Musée de Royan, le mercredi 22 août à 18h30, pour un montant de 700 euros TTC ;

- d'imputer la dépense au budget communal nature 62321 – Fonction 336.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 11 juillet 2012

Fait à Royan, le vendredi 6 juillet 2012
Pour le Député-Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD